



Guide pratique : Optimiser ses chances d'obtenir un visa pour participer à une école de citoyenneté de l'INM

Ce document n'est pas un document officiel du gouvernement du Canada. En aucun cas l'INM ne peut être tenu responsable de la procédure que vous entreprenez pour obtenir un visa et d'un éventuel refus. L'INM n'est pas non plus responsable des participants et participantes lors de leur séjour au Québec.

Ce guide regroupe diverses informations qui pourront vous aiguiller dans votre demande. Il n'est pas exhaustif. Ainsi, veuillez à toujours vous référer [au site officiel du gouvernement](#) pour être certain de posséder la bonne information

I. Critères de participation aux écoles de citoyenneté de l'INM

Les Écoles de citoyenneté de l'INM sont des événements ouverts aux jeunes de 15 et 35 ans. Il suffit de s'inscrire en remplissant le formulaire disponible sur le site internet de l'événement puis de s'acquitter des frais d'inscription.

Important : Veuillez noter que pour nos écoles de citoyenneté, nous n'avons pas de programmes de parrainage ou de soutien financier disponibles pour les participantes et participants internationaux. Vous ne pouvez donc pas bénéficier d'une place offerte.

II. Comment candidater ?

Vu les délais de traitement des demandes de visa à l'ambassade du Canada, il faut que la demande de visa soit faite au moins 2 mois avant la date de l'événement. Le dossier doit être préparé au fur à mesure pour le soumettre à temps.

1ère étape : S'inscrire à l'événement et payer vos frais d'inscription

Avant de demander votre visa, vous devez vous inscrire en remplissant le formulaire disponible sur le site internet de l'école de citoyenneté à laquelle vous souhaitez participer. Il est important de noter que **vous recevrez une lettre de confirmation d'inscription à joindre à votre dossier seulement une fois que vous vous serez acquittés des frais d'inscription.**

Pour payer vos frais, deux solutions s'offrent à vous : payer par carte de crédit ou par Western Union.

Politique de remboursement

Nous ne pouvons pas vous garantir que vous obtiendrez votre visa pour venir à notre événement. Prenez donc note de la politique de remboursement présente dans le formulaire d'inscription.

Paiement par carte de crédit, comptant ou par chèque

Veuillez noter que nous remboursons les frais d'inscription, moins 25\$ CAN de frais d'administration, jusqu'à un mois avant l'événement. Après ce délai, nous n'effectuons aucun remboursement.

Paiement par Western Union

Veuillez noter que nous ne remboursons pas les frais d'inscription pour ce type de paiement.

2ème étape : Faire une demande de visa

Selon le pays d'origine, les demandes en ligne peuvent être traitées plus ou moins rapidement.

Vérifiez dans un premier temps si vous avez besoin d'un visa pour venir assister à notre événement. Pour ce faire, remplissez le questionnaire en ligne disponible sur le site du [Gouvernement du Canada](#).

Un dossier doit comporter tous les documents exigés et des documents supplémentaires pour le renforcer.

Les documents exigés par le Gouvernement Canadien pour obtenir un visa

Dans la plupart des cas (selon votre pays de provenance), vous aurez besoin d'un visa de visiteur pour venir au Canada assister à notre école de citoyenneté. Veuillez à posséder un **passport valable au moins pour les 6 prochains mois**.

*Cette section est à titre informatif : une fois que vous aurez rempli le questionnaire en ligne, cliquez sur **Présenter une demande de visa de visiteur** pour obtenir l'information spécifique qui vous concerne et télécharger les formulaires de demande.*

Un visa de visiteur :

- est un document officiel estampillé dans votre passeport;
- coûte 100 \$ canadiens.

Le délai de traitement varie d'un pays à l'autre. Rendez-vous sur [cette page](#) pour connaître celui qui s'applique à vous. Vous pourriez devoir fournir vos empreintes digitales et votre photo (données biométriques) avec votre demande. Dans ce cas, sachez que le délai de traitement ne comprend pas le temps nécessaire pour fournir vos données biométriques.

Même si les délais de traitement sont parfois annoncés courts (10 jours), veuillez à présenter votre demande au moins deux mois avant l'événement. En effet, des documents supplémentaires peuvent vous être demandés ce qui rallonge la procédure.

Documents supplémentaires qui peuvent faciliter votre obtention de visa

Malheureusement beaucoup de visas ont été refusés à des personnes souhaitant venir à nos événements par le passé. Nous vous conseillons donc de renforcer votre dossier en ajoutant des documents supplémentaires.

Montrer que vous êtes déjà un citoyen ou une citoyenne engagée dans votre pays peut aider à l'obtention d'un visa. Des lettres de référence peuvent appuyer le dossier (lettres d'organisations ou d'associations, de professeur d'université...).

Le parcours du candidat ou de la candidate est un autre élément très important pour le l'analyse du dossier. Le candidat ou la candidate doit démontrer le lien entre son parcours et le programme des écoles de citoyenneté de l'INM.

Démontrer également que vous venez de manière temporaire, simplement pour assister à l'événement, est primordial. Il peut être avisé de prouver que :

- vous avez l'intention de rester au Canada pour une durée limitée.
- vous n'avez pas l'intention d'entrer sur le marché du travail canadien;
- votre principal lieu de travail/étude et votre principale source de revenus et de profits sont situés à l'extérieur du Canada;

Les preuves financières suffisantes pour subsister le temps de votre visite au Canada sont également des éléments importants pour l'analyse du dossier (attestation bancaire, lettre de soutien financier de parents, de proches ou d'amis...). Il peut ainsi être utile de prouver que vous avez réservé un hébergement ou que quelqu'un vous héberge pendant votre séjour (lettre d'hébergement, facture de réservation d'hôtel, attestation bancaire de l'hébergeant), que vous avez les ressources nécessaires pour vous nourrir également (attestation bancaire de la personne participante...).

Généralement il est important de contacter le Centre de Réception et de Demande de Visa (CRDV) afin d'avoir plus d'informations et de prendre rendez-vous avant de soumettre le dossier. Chaque pays dispose des centres de réception et de demande de visa dans les grandes villes.

Tous les documents doivent être joints au dossier. Veillez à présenter des copies des documents car l'immigration canadienne ne retourne pas les documents originaux.

III. Quels sont les atouts pour obtenir un visa?

Pour optimiser vos chances d'obtenir un visa, il est important de montrer que vous êtes une personne engagée dans votre communauté et que venir à cet événement fait parti de votre cheminement. Quelques éléments peuvent être utiles tels que :

- Être membre d'une organisation (une ancienneté dans une organisation est un atout supplémentaire)
- Être engagé dans la communauté
- Avoir déjà effectué des voyages à l'étranger (aller-retour)
- Avoir un parcours universitaire en lien avec le programme et contenu de l'événement auquel vous vous rendez.

Toutes les compétences et tous les engagements doivent être prouvés sur la base d'un document (lettre de référence, contrat de travail, certificat...).

IV. Quelques conseils avant de vous lancer

Obtenir un visa peut-être long et fastidieux. Prenez votre temps pour remplir votre demande. Voici quelques conseils pratiques :

- Prenez-vous d'avance (au moins 2 mois avant l'événement). Ne sous-estimez pas les délais de traitement.
- Documentez votre demande. Il faut mieux envoyer trop de documents que pas assez.
- Appelez le Centre de Réception et de Demande de Visa (CRDV) pour expliquer votre situation et obtenir une information complète
- Envoyez toujours des copies de vos documents. L'immigration canadienne ne vous renverra pas vos documents originaux.
- Demandez conseil à des personnes ayant obtenu leur visa. Ils sauront vous aider et vous aiguiller.
- Lisez attentivement les documents à remplir et faites les relire à quelqu'un de votre entourage. Une erreur pourrait rallonger les délais de traitement.
- Ne vous précipitez pas : un bon dossier prend du temps à monter.
- Pesez le pour et le contre. Les frais de traitement d'un dossier pour obtenir un visa ne sont pas remboursables et les frais d'inscription le sont seulement sous condition (voir notre politique de remboursement).

Ce document est à titre indicatif. Pour toutes vos demandes, il est impératif de vous référer à l'information disponible sur le site du [gouvernement du Canada](#).